



Tél 04.68.95.33.11  
mail :  
mairiebrouilla@orange.fr

36ème Année  
n° 408

### Sommaire :

- \* Rentrée 2015
- \* Extrait du Conseil Municipal du 24/06/2015
- \* Informations
- \* Le coin des lecteurs
- \* Modification de la collecte des ordures ménagères
- \* Nos écoles
- \* Extrait du Conseil Municipal du 23/07/2015
- \* On nous prie d'insérer
- \* Extrait du Conseil Municipal du 27/08/2015
- \* Nos associations
- \* Informations utiles

# BRULLANOVES

 Commune de Brouilla

## LA RENTREE 2015

Cette année, nos écoles ont accueilli 142 enfants lors de la rentrée.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie a visité chaque classe ce jour là et s'est prononcé favorablement dans le courant de la semaine pour la création d'une nouvelle classe.

C'est ainsi que le bâtiment qui devait devenir la garderie s'est vu transformé en salle de classe afin de recevoir les grandes sections de maternelles et une partie des CP.

Et c'est dans la précipitation que le déménagement s'est fait il y a une semaine à peine !



La nouvelle salle de classe de Mme CHAMAND (enseignante)



La nouvelle construction et la grande cour

Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 16h30 à 18h

**EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2015**

Présents : Mrs TAURINYA . PACCIANUS. MASSETTE . Mmes BANTREIL . LLOBET. Mrs SUNER. COMMES. COSTE . BENNES . Mmes BELLAVISTA. CHARVIEUX . ALCON. BORDEAU. OGOZALY  
C. COMMES doit quitter la séance (20 h 13) et donne procuration à B. PACCIANUS

Absente excusée : Mélangy MANIERE

Secrétaire de séance : Thérèse BELLAVISTA

Mr le Maire propose d'approuver ou non le compte-rendu de la séance du 21/05/2015 transmis par mail aux élus pour observations. **A l'unanimité, acceptation du compte-rendu.**

Mr le Maire propose le rajout d'un point à la séance. **A l'unanimité des membres votants, acceptation pour rajout**

**I) Communauté de Communes des Aspres – Répartition dérogatoire libre du Fonds national de Pérequisition des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

*A l'unanimité des membres votants, DECISION pour 2015 de valider la répartition libre dérogatoire libre du FPIC et Communales au seul bénéfice de la C.C. des Aspres et ainsi de renoncer à la part attribuée de droit à la commune d'un montant de 17 800.00€*

**II) ACQUISITION FONCIERE**

*A l'unanimité des membres votants, ACCEPTATION pour signature du sous seing privé*

**III) CESSION DE PARCELLE - Cami de San Joan**

*Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Président, à l'unanimité  
DECIDE de céder la partie de parcelle*

**IV) RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS /2014 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES**

Présentation du rapport par Mme LLOBET, déléguée Communautaire - Le rapport complet reste à la disposition du public au secrétariat de mairie

*LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECLARE avoir pris connaissance du dit rapport (exercice 2014)*

**V) CONTRATS relatif aux photocopieurs, accessoires, logiciels, maintenance et services**

*LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de son Premier adjoint, à l'unanimité des membres votants  
ACCEPTTE la signature d'un nouveau contrat de maintenance avec la Société RICOH FRANCE pour les photocopieurs, accessoires, logiciels, maintenance et services*

**VI) PROJET MINI CRECHE PRIVEE**

*Le conseil municipal, à l'unanimité donne un accord de principe pour cette étude.*

**VII) Transfert d'office et valant classement dans le domaine public communal des voies privées et équipements annexes du lot. « Terre des Aspres » - Choix du notaire pour établissement de l'acte**

*LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres votants  
ACCEPTTE la proposition telle que présentée ci dessus*

*Claude COMMES doit quitter la salle (20 H 15) et donne procuration à Bernard PACCIANUS*

**VIII) JOURNEES DU PATRIMOINE LES 19 & 20 septembre 2015**

responsables bénévoles : Maryse CHARVIEUX - JP SUNER - R. BANTREIL

**IX) CONVENTION MISE à DISPOSITION D'UNE BALAYEUSE « GLUTTON » A LA COMMUNE DE BANYULS DELS ASPRES**

*LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres votants ACCEPTTE le projet de convention*

**X) AVANCE POUR FINANCEMENT DU FCTVA / Caisse des dépôts (point rajouté à l'ordre du jour)**

*LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants ou représentés,*

*Ø ACCEPTTE la proposition telle que présentée ci dessus (financement par la CDC)*

*Ø DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.*

**La séance est levée à 20 h 35**

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal est consultable en mairie

## INFORMATIONS

### MODIFICATION DU RAMASSAGE DES DECHETS VERTS (jardin)

Du nouveau pour le ramassage du vert !! **A partir du mois d'octobre !**

Le ramassage des déchets de jardin par la commune est modifié.

Le service était un plus pour notre village.

Le ramassage ne durait que 2 heures environ par quinzaine avec 2 personnes et un véhicule, ce qui était supportable pour la commune. Actuellement, nous passons une journée minimum avec 4 personnes et deux véhicules.

Cette hémorragie financière n'est plus supportable par la commune, compte tenu des restrictions budgétaires que nous subissons.

Deux demi-journées par mois, les particuliers et uniquement les particuliers (entreprise interdite) pourront apporter directement leurs déchets verts au point de collecte situé en bordure du Tech, lieu-dit Les Fontenilles :

Un jeudi matin par mois de 9h à 12h

Un samedi matin par mois de 9h à 12h

Seuls les déchets de jardin seront autorisés. Les gravats, les déchets ménagers, les plastiques, les planches.... sont strictement interdits.

Une inscription préalable en mairie sera **obligatoire** afin de pouvoir établir une liste.

Un agent communal sera présent pour l'ouverture de la barrière et assurera la permanence et la surveillance.

Le particulier qui fera appel à une entreprise privée de jardinage ne pourra pas aller déverser les déchets de jardin.

Toute personne qui jettera ses déchets dans la nature sera verbalisée.

Nous comprenons le désagrément que cette mesure occasionne mais nous restons persuadés qu'avec un peu de bonne volonté et de civisme toute la population trouvera sa propre solution.

Nous continuons à travailler bien entendu sur le dossier d'une déchetterie plus proche de notre village ; il nous apparaît également important de vous signaler que l'évacuation de ces déchets verts est entièrement à la charge de la commune, contrairement aux autres communes de la communauté qui n'ont aucun dépôt.

Le Conseil Municipal



**INFORMATIONS****MUTUELLE DE VILLAGE  
INFORMATIONS ET RAPPEL****PERMANENCE le JEUDI 1er OCTOBRE 2015**

De 10h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Salle Rouzaud—Mairie



Avec un Conseiller de la Mutuelle Catalane pour permettre à toutes les personnes intéressées d'avancer ou finaliser leur dossier de façon individuelle et confidentielle.

Mr NDOUEHE se tiendra à votre disposition.

**MUTUALISATION « ACHAT ENERGIES COMBUSTIBLES »**

Dans le cadre de groupement d'achat concernant les énergies combustibles comme le fuel domestique et le bois de chauffage, nous souhaiterions connaître votre intérêt pour cette démarche et vos besoins.

Merci donc de bien vouloir déposer en mairie votre coupon-réponse pour cette étude.

Dans la même optique, à la rentrée prochaine pourquoi pas « acheter grouper » les fournitures scolaires de vos enfants ?

Vos idées sont les bienvenues, je reste à votre écoute et m'engage à vous tenir informé des projets que nous pourrions réaliser ensemble.



Hélène LLOBET, adjointe

**COUPON REPONSE**

à compléter et déposer en mairie rapidement pour estimation des quantités et organisation des livraisons.

✂.....

choix

quantité souhaitée

Fuel 

..... Litres

Bois 

..... Stères

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse :

.....  
 .....

Tél : .....

Observations éventuelles.....

.....  
 .....

## LE COIN DES LECTEURS

En cette rentrée de septembre, la bibliothèque municipale souhaite vous apporter quelques informations :

- La Bibliothèque municipale se transforme : elle deviendra sous peu une Médiathèque puisque nous pouvons désormais emprunter des CD de musique lors du passage du Bibliobus. Grâce à l'informatisation et à la mise en réseau des bibliothèques du département, un lecteur peut de chez lui, réserver sur le catalogue de la MDPO (Médiathèque Départementale des PO) mis en ligne sur son site « [mediatheque66.fr](http://mediatheque66.fr) ». Livres, CD; DVD seront livrés à la bibliothèque de son choix. Les bénévoles de Brouilla se feront un plaisir de servir de relais.
- Cependant, notre fonds principal demeure constitué de livres auxquels nous sommes bien sûr attachés. La rentrée littéraire est riche de nouveautés. Parmi les quelque 600 romans qui paraissent (!), certains se détachent et vous pourrez les trouver d'ici quelques semaines :
  - **Christine Angot** : *Un amour impossible*
  - **Mathias Enart** : *Boussole*
  - **Delphine De Vigan** : *D'après une histoire vraie*
  - **Agnès Desarthe** : *Le cœur changeant* (Prix littéraire du Monde 2015)
  - **Diane Meur** : *La carte des Mendelssohn*
  - **David Lagercrants** : *T4 de la série Millénium...*
- Ces prochaines semaines, nous aimerions mettre l'accent sur le roman policier, le polar, genre qui rencontre un succès certain parmi nos lecteurs. Nous avons le projet d'organiser une rencontre autour de ce thème, rencontre dont la date vous sera communiquée ultérieurement
- Le **mercredi 14 Octobre**, à partir de 8 heures, « la bibliothèque prend l'air » goûtera avec plaisir à la fraîcheur automnale. Vous pourrez ainsi découvrir quelques nouveautés et recevoir un petit cadeau. Il y en aura pour tous les âges et pour tous les goûts. Venez nombreux sur le parking de l'école, près de la cantine.
- Nous faisons appel à des personnes qui auraient un peu de temps pour nous donner un coup de main, soit pour assurer des permanences, soit pour couvrir des livres, les ranger... Les circonstances font que le nombre de bénévoles a diminué et nous serions heureux d'accueillir du « sang neuf ».

Un grand merci pour votre écoute et votre disponibilité future.



**La bibliothèque municipale est ouverte au public**  
**le Mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h**  
**et le jeudi de 16h30 à 18h.**



## Votre Communauté de Communes

s'engage vers une meilleure maîtrise des coûts de collecte de vos déchets

En France, **LES DÉPENSES** de collecte et de traitement des déchets **AUGMENTERONT** inévitablement si rien n'est fait.

Sur le territoire des Aspres, afin de **CONTENIR CETTE HAUSSE DES COÛTS**, les modalités de collecte doivent évoluer.

### Un constat :

les bacs sont souvent sortis à moitié-vides et de façon irrégulière. Pourtant, chaque tournée du service collecte implique des moyens humains et matériels déployés sur des distances importantes.

### Un objectif :

- ◆ **ACCROÎTRE L'EFFICACITE** du service pour mieux maîtriser ses coûts.

### Un plan d'actions :

- ◆ **RÉDUCTION DES FRÉQUENCES DE COLLECTE** (sauf durant la période estivale) sur pratiquement tout le territoire (les précisions géographiques seront données dans un deuxième temps).
  - Pour les bacs **Ordures Ménagères Résiduelles** (couvercles verts) : collecte 1 fois / semaine.
  - Pour les bacs **Emballages Ménagers Recyclables** (couvercles jaunes) : collecte 1 fois / quinzaine.
- ◆ **AMÉLIORATION ET OPTIMISATION** économique des tournées pour les communes dont le mode de collecte s'effectue en bacs collectifs.
- ◆ **MÉCANISATION** systématique du vidage des bacs par nos agents

**Prévision de mise en œuvre à compter d'Octobre 2015**

La Communauté de Communes des Aspres est à votre écoute.  
Plus d'infos sur : [www.cc-aspres.fr](http://www.cc-aspres.fr)

Vos questionnements et vos demandes pourront ainsi être pris en compte et traités

Mail : [dechets@cc-aspres.fr](mailto:dechets@cc-aspres.fr)  
Tél : 04.68.53.21.87

Prochainement, **INFORMATIONS PLUS PRÉCISES** sur la nouvelle organisation.

## RENTRÉE DES ÉCOLES

Classe des Petites et Moyennes sections de Maternelle, Mme CAVANNA, Enseignante →



← Classe des CP & CE1, Mme DE ABREU et Mme GAVILAN, Enseignantes

Classe des Moyennes et Grandes sections de Maternelles, Mme BOUZAN, Enseignante →



← Classe CE1 & CE2, Mme CULEBRAS et Mme NEGRE, Enseignantes

Classe CM1 & CM2, Mme FERRERES, Enseignante →



## INFORMATIONS

### ELECTIONS

Les **6 et 13 décembre 2015** ont lieu les élections régionales.

Les personnes qui s'inscriront **avant le 30 septembre 2015** pourront voter en décembre.

Celles qui s'inscriront **après le 30 septembre** ne pourront voter qu'à partir de mars 2016.

Des cartes électorales seront délivrées aux derniers inscrits uniquement, les électeurs doivent utiliser la carte qui est en leur possession (tricolore)

### CONFERENCE SUR LES MINERAUX

Pourquoi les minéraux du granite de Coustouges sont-ils célèbres pour les collectionneurs ? Quels sont-ils ? Comment se sont-ils formés ? Nous tenterons de répondre à ces questions et à celles que vous poserez à l'occasion d'une **conférence sur "Les minéraux de Coustouges"**

**samedi 21 Novembre à 15h**

**Salle Rouzaud**

(durée une heure environ)

### CHANGEMENT HORAIRES BUREAU DE POSTE

Depuis le 09 février 2015, les horaires du bureau de poste sont les suivants : **les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h00.**

### PRÊT DE TABLES ET CHAISES

La Mairie rappelle que pour le prêt de tables et chaises les personnes devront venir récupérer le matériel au dépôt le vendredi après-midi, soit à 13h30, soit à 15h45 et le ramener le lundi soit à 13h30, soit à 16h45.

### COLLECTE DE SANG

L'établissement Français du Sang et la mairie espèrent pouvoir compter à nouveau sur vous lors de leur prochaine collecte le **Vendredi 09 Octobre 2015** de 16h00 à 20h00, salle Rouzaud.

### LA BAGUETTE SOLIDAIRE

Voilà un an que la baguette solidaire a été mise en place, avec la participation de Christophe, notre épicier, qui rappelle que cette opération nécessite de sa part, une comptabilité à part.



#### La baguette solidaire, c'est quoi ?

C'est un geste de solidarité d'un client anonyme qui en achetant sa baguette, en paie une seconde ; celle-ci, mise en attente, sera distribuée à une personne dans le besoin, via une association caritative comme les « Restos du Coeur ».

Afin que les clients puissent suivre le bon déroulement de l'opération, le nombre de baguettes prépayées sera affiché dans la boulangerie. Ce sont les bénévoles de l'association compétente qui assureront la distribution aux personnes ou familles nécessiteuses.

### VENTE DE BRIOCHES

Du **05 au 09 octobre** prochain, Brouilla s'associe à l'ADAPEI 66 et organise la traditionnelle **vente de brioches** au profit de l'association qui vient en aide aux enfants handicapés et à leurs familles. Les brioches sont vendues **5 euros**, qui sont entièrement reversés à l'ADAPEI.

Nous comptons sur votre soutien et espérons que cette année encore, cette vente rencontrera un vif succès.

**EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2015**

Etaient présents : Mrs TAURINYA . MASSETTE . Mmes BANTREIL, LLOBET. Mrs SUNER. COMMES. BENNES. COSTE Mmes BELLAVISTA , ALCON. CHARVIEUX , MANIERE , BORDEAU ,  
Absente excusée : Christelle OGOZALY

Absent excusé avec procuration : Bernard PACCIANUS a donné procuration à Régine BANTREIL

Secrétaire de séance : Laetitia ALCON

OUVERTURE DE LA SEANCE : 18 H 52

Mr le Maire sollicite l'assemble pour **le rajout de 2 points à la séance** : rétrocession concession cimetièrè & site internet

**à l'unanimité des membres votants, acceptation pour rajout des 2 points**

**Mr le maire clos la séance : 18 h 54**

**réouverture de la séance : 18 h 55**

Le compte-rendu de la séance du 24/07/2015 n' a pu être transmis aux élus ; son approbation est reportée à une prochaine séance.

**I—RENOUVELLEMENT DE POSTE DANS LE CADRE DE CONTRATS AIDES (CAE) POUR SERVICES  
« RESTAURATION SCOLAIRE, MENAGES, ECOLE, A COMPTER DU 01/09/2015**

proposition de Mme BANTREIL pour renouveler 2 postes à 20h/hebdo à compter du 01/09/2015.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président à l'unanimité des membres votants **ACCEPTE le renouvellement des contrats***

**II—CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DE CONTRATS AIDES (CAE) POUR SERVICES  
« RESTAURATION SCOLAIRE, MENAGES, ECOLE » A COMPTER DU 01/09/2015**

proposition de Mme BANTREIL pour ouvrir ces 2 postes à 20h/hebdo à compter du 01/09/2015.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants **ACCEPTE la création de 2 postes CAE (20h hebdo. chacun) à compter du 01/09/2015 pour 1 an.***

**III— RENOUVELLEMENT D'UN POSTE EN CDD POUR SERVICE « RESTAURATION SCOLAIRE » A  
COMPTER DU 01/09/2015**

proposition de Mme BANTREIL pour renouveler ce poste à environ 20h à compter du 01/09/2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants **DECIDE ce renouvellement**

**IV— OUVERTURE DE POSTES A COMPTER DU 01/09/2015**

Mr le Maire informe l'Assemblée que 2 agents en poste dans les services techniques ont été admis par la commission administrative paritaire du 07/04/2015 du Centre de gestion 66, au grade d'adjoint technique principal 1ère classe. Afin de pouvoir les nommer à ce grade, il y a lieu de créer les postes correspondants. Mr le Maire propose la création de 2 postes d'adjoint technique principal 1ère classe à compter du 01/09/2015. Le Conseil municipal, OUI l'exposé de son Président, à l'unanimité des membres votants, **ACCEPTE la création de 2 postes d' adjoint technique principal 1ère classe à compter du 01/09/2015.**

Mr le Maire informe l'Assemblée qu'un agent en poste dans les services administratifs a été admis par la commission administrative paritaire du 07/04/2015 du Centre de gestion 66, au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe. Afin de pouvoir le nommer à ce grade, il y a lieu de créer le poste correspondant. Le Maire propose la création du poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 01/09/2015.

Le Conseil municipal, OUI l'exposé de son Président, à l'unanimité des membres votants **ACCEPTE la création du poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 01/09/2015.**

**V— MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT**

Mr le Maire informe que suite à la baisse massive des dotations de l'Etat, l'AMF souhaite alerter solennellement les pouvoirs public sur les conséquences de cette baisse massive. Mr le Maire donne lecture de la

motion de soutien qu'il propose à l'assemblée.

**"Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :**

- **de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,**
- **soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.**

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources. En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de BROUILLA rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- **elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;**
- **elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;**
- **enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.**

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics. En outre, la commune de BROUILLA estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de BROUILLA soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- **l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)**
- **la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),**
- **l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux**
- **la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal. "**

Le Conseil municipal, OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants ou représentés **ACCEPTE** de signer la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive de dotations de l'Etat et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**VI- DEMANDE « AIT » AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 66 POUR TRAVAUX « AMENAGEMENT AUTOUR DU GROUPE SCOLAIRE ET COUR L'ECOLE MATERNELLE » et « REFECTION DE LA PLACE DEVANT HALLE DES SPORTS » ; REVERSEMENT DIRECT AU SIVU DES ASPRES (Maître d'ouvrage)**

Le conseil municipal, OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants ou représentés, **ACCEPTE** la proposition telle que présentée ci dessus

**VII—REVISION DU PLU**

Rappel du projet de révision du PLU (déjà discuté en réunions précédentes). Afin d'avancer dans ce projet, Mr le Maire souhaiterait lancer une consultation de bureaux d'études urbanistes et juridiques.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, **ACCEPTE** la proposition et **AUTORISE** Mr le Maire à consulter des bureaux d'études urbanistes et juridiques.

**VIII—RAMASSAGE DES VEGETAUX**

Mr le Maire propose une nouvelle formule pour le ramassage des verts. En effet beaucoup trop de verts, et de plus en plus de grandes quantités chez certains administrés. Mr le Maire propose de ne plus faire de ramassage mais d'ouvrir le dépôt de verts du Tech, une à 2 fois par semaine en présence d'un employé.

Il faut considérer ce service comme un service de proximité surtout pour les personnes âgées. Il est vrai qu'actuellement, il y a des dérapages et des cubages trop volumineux. Proposition dans l'assemblée : faire une carte d'accès au dépôt pour éviter l'accès aux professionnels. A réfléchir.

**A l'unanimité, décision de lancer la nouvelle formule mais temporairement**, voir pour faire une communication dans les boites aux lettres avant la mise en place.

**IX—RETROCESSION CONCESSION CIMETIERE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** la rétrocession à la commune de la dite concession sise Cimetière Camp d'en Conte à Brouilla moyennant le prix de **1 375.40 €**.

**X- SITE INTERNET**

Mr le Maire remercie l'équipe qui a pris en charge ce dossier et donne la parole à Laetitia ALCON.

rappel du projet de Site INTERNET pour Brouilla. Après plusieurs consultations, il est proposée la Sté FLOUVAT - 2 rue Francine Sabaté à ELNE - 66200, société la mieux disante. Mr le Maire propose donc cette société pour la mise en place du Site internet (avec hébergement et maintenance).

Le conseil municipal, Oui l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, **ACCEPTE** la proposition telle que présentée ci-dessus.

**La séance est levée à 19 h 50**

**ON NOUS PRIE D'INSERER**

## Epoques

Nous pensons souvent aux jeunes générations  
Déduisant qu'il n'y a pas de comparaison  
A celles d'antan où les enfants s'amusaient  
Sans peur d'être accostés ou même importunés !

Nous sommes tous esclaves d'un lieu ou d'un temps  
Mais notre époque était un monde différent  
Où nous pouvions jouer loin de chez nous, sans peur  
Sans être victime d'un odieux prédateur !

Epoques et générations se succèdent  
Laissant leurs empreintes souvent éphémères  
La robotique a envahi le monde  
Faisant des milliers de chômeurs à la ronde !

Certains d'entre nous avons vu les charrettes  
Tirées par les chevaux sur les routes désertes  
Nous les voyions passer sillonnant les chemins  
Et nous vivions heureux pensant au lendemain !

Mais aujourd'hui, le siècle de la vitesse  
Poursuit son chemin sans vouloir disparaître  
Un chemin d'avancée qui fait que dans la vie  
Il a semé la joie, aussi la nostalgie !

Annie Franco

## EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2015

Etaient présents : Mrs TAURINYA . MASSETTE .B. PACCIANUS. Mmes BANTREIL, LLOBET, Mrs SUNER. BENNES. COSTE, Mmes ALCON. CHARVIEUX , MANIERE , BORDEAU

Absente excusée : Mélyny MANIERE

Absent excusé avec procuration :

Thérèse BELLAVISTA a donné procuration à Pierre TAURINYA

Claude COMMES a donné procuration à Bernard PACCIANUS

A été nommé secrétaire de séance : Nicolas BENNES

Mr le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 24/06/15, compte rendu transmis par mail à tous les élus

***Pas d'observations. Compte-rendu adopté à l'unanimité des membres votants***

Mr le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 23/07/15, transmis par mail à tous les élus

***Pas d'observations. Compte-rendu adopté à l'unanimité des membres votants***

### **I—CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DE CONTRAT AIDÉS (CAE) POUR SERVICES "RESTAURATION SCOLAIRE, MÉNAGES, ÉCOLE" À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2015 :**

Mr le Maire donne la parole à Mme Régine BANTREIL, adjointe déléguée aux services scolaires et restauration scolaire. Présentation de l'effectif au 01/09/2015 : en augmentation tant pour les écoles que pour la restauration scolaire. Il est prévu la création d'une classe maternelle mais l'accord officiel ne sera donné que le jour de la rentrée par Mr l'Inspecteur d'Académie.

Mr le Maire confirme que la dynamique (augmentation population et enfants) de Brouilla est constante depuis plusieurs années et que la classe supplémentaire devrait être acceptée.

Le nouveau bâtiment qui était destiné à la salle de motricité et garderie sera donc attribué (1 salle) à la nouvelle maternelle. Le besoin de créer une nouvelle salle semble donc imminent et certainement sera en projet pendant ce mandat. Mme Bantreil relate l'appel à candidature pour les différents CAE : très peu de candidatures et aucune sur Brouilla.

Vu les besoins dans les services "Ecole - restauration scolaire et entretien des bâtiments communaux, ménage), Mr le Maire proposera d'embaucher 1 personne supplémentaire dans le cadre d'un contrat aidé (20h/hebdomadaire) à compter du 01/09/2015.

Arrivée de Georges MASSETTE à 19 h ; il prend donc part au vote sur cet objet.

***à l'unanimité des membres votants, acceptation pour création du CAE à 20 H/hebdomadaire à compter du 01/09/2015***

### **II—RÉSULTAT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR MAITRISE D'ŒUVRE - LOTISSEMENT COMMUNAL**

*Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants ou représentés PREND ACTE et ACCEPTE l'attribution du marché à la Société AGT - 74 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - 66500 PRADES*

### **III—MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES "MODERNISATION ET MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC"**

La Communauté de Communes des Aspres modifie par délibération ses compétences facultatives telles que suivant :

#### **COMPETENCES FACULTATIVES services communs :**

Est créé et déclaré d'intérêt communautaire le service commun "modernisation et maintenance de l'Eclairage Public" dont l'exécution et le fonctionnement s'appuiera sur des conventions bilatérales avec les communes bénéficiaires du service commun, fixant les modalités de participation financière, les modalités de fonctionnement et responsabilités et droits de chacune. ET par l'intégration des "prestations de service Hors territoire"

#### **COMPETENCES FACULTATIVES Prestations de services Hors Territoire :**

L'autorisation faite à la Communauté de Communes des Aspres d'assurer des Prestations de services Hors de son Territoire est élargie à ses compétences FACULTATIVES dans les mêmes conditions que précisées dans le champ des compétences optionnelles en son D/Protection et mise en valeur de l'environnement.

Le Maire donne connaissance à l'Assemblée :

\* de la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Aspres en date du 8/07/2015 modifiant afin de :

- intégrer dans ses compétences facultatives, l'autorisation de prestation des services limitée à la création du service commun "MODERNISATION ET MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC" et de le classer d'intérêt communautaire

- étendre les PRESTATIONS DE SERVICE HORS TERRITOIRE aux compétences facultatives, dans les mêmes conditions que prévues pour les compétences optionnelles

\* de la notification faite par le Président de la Communauté de Communes des Aspres de délibérer sur le consentement ou l'opposition à cette modification des statuts.

**Le Conseil municipal, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ACCEPTE la modification des statuts de la Communauté de Communes des Aspres, telle que définie dans la délibération du Conseil communautaire du 08/07/2015**

**IV—TRANSFERT DU MARCHÉ "CRÉATION D'UNE SALLE DE MOTRICITÉ ET D'UNE GARDERIE"  
LOT 11 : "DIAGNOSTIC ÉTANCHÉITÉ DE L'AIR / CESSIION DU FONDS DE COMMERCE : AVIS EXPERT À CONTROL HABITAT.**

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés, ACCEPTE la proposition d'avenant telle que présentée ci dessus.*

**V—COMPTES RENDUS DIVERS**

**Mr le Maire donne la parole à MR. Nicolas BENNES & Mme Laetitia ALCON :**

compte rendu sur l'avancée du site Internet.

La mise en place a commencé. Actuellement, récupération de documents pour abonder le site. Normalement, le site devrait être opérationnel avant fin 2015.

**Mr le Maire informe l'assemblée sur l'avancement de la création de la salle de motricité et garderie.**

Attente du séchage de la dalle pour installer le sol souple (dalle trop humide). Aujourd'hui, installation de déshumidificateurs (apparemment très efficace). Il manque donc la pose des meubles et des petits travaux (les entreprises devraient toutes reprendre lundi).

**Ramassage des verts :** Mr le Maire donne lecture de l'article qui sera transmis dans tous les foyers

**" MODIFICATION DU RAMASSAGE DES DECHETS VERTS (jardin)**

*Du nouveau pour le ramassage du vert !! A partir du mois d'octobre !*

*Le ramassage des déchets de jardin par la commune est modifié.*

*Deux demi-journées par mois, les particuliers et uniquement les particuliers (entreprise interdite) pourront apporter directement leurs déchets verts au point de collecte situé en bordure du Tech, lieu-dit Les Fontenilles :*

*Un jeudi matin par mois de 9h à 12h*

*Un samedi matin par mois de 9h à 12h*

*Seuls les déchets de jardin seront autorisés. Les gravats, les déchets ménagers, les plastiques, les planches.... sont strictement interdits.*

*Une inscription préalable en mairie sera **obligatoire** afin de pouvoir établir une liste.*

*Un agent communal sera présent pour l'ouverture de la barrière et assurera la permanence .*

*Le particulier qui fera appel à une entreprise privée de jardinage ne pourra pas aller déverser les déchets de jardin.*

*Toute personne qui jettera ses déchets dans la nature sera verbalisée."*

Le personnel des services techniques travaillera par roulement (permanence les jeudis et samedis ; pour les samedis, prévoir un samedi par mois)

A la demande de certains élus, rajouter "**surveillance**" à la fin de la phrase " Un agent communal sera présent pour l'ouverture de la barrière et assurera la permanence "

**Mr le Maire donne la parole à Mme Hélène LLOBET qui informe l'Assemblée sur l'avancement de la mise en place "Mutuelle de village"**

80 personnes ont répondu au questionnaire, 67 personnes sont intéressées, 3 n'ont pas de mutuelle santé Réunion publique prévue le 14/09/15 à 18 h 00 avec un professionnel de la Mutuelle Catalane.

Une des plus intéressantes puisque proximité (sur le département) et déjà présente sur plusieurs communes + options proposées intéressantes.

Mme Hélène LLOBET souhaiterait mettre en place une mutualisation (achats groupés) pour les énergies domestiques (bois chauffage - fuel domestique )

**Mr Bernard PACCIANUS demande la parole et s'adresse à Mme OGOZALY :**

la paella a été annulée et certains administrés demandent quand leur sera rendu le chèque. Mme OGOZALY confirme que c'est prévu, certainement avant le weekend (un peu de retard a été pris mais ce sera fait)

**La séance est levée à 19 h 51**

## NOS ASSOCIATIONS

### LES AMIS D'ALAIN MARINARO

L'association des Amis d'Alain Marinaro tiendra son assemblée générale à la halle des sports de Brouilla le dimanche 25 octobre à 15h, à la suite d'un repas pris en commun. A 17h, les adhérents auront le plaisir, lors d'un **concert public d'une heure à la salle de la mairie**, de découvrir quelques jeunes instrumentistes talentueux, en fin de cycle au conservatoire à rayonnement régional Perpignan Méditerranée. Un flûtiste et un guitariste ont été déjà sélectionnés ; d'autres suivront. Venez nombreux écouter et encourager nos jeunes artistes ; ils ont besoin de vos applaudissements.

**Entrée 5 EUR, Pot convivial.** Renseignements au 04 68 89 65 96.



VENEZ FETER HALLOWEEN  
AVEC LE COMITE  
D'ANIMATION

Le comité d'animation de Brouilla vous propose une soirée

# HALLOWEEN

Le Samedi 31 Octobre 2015 à partir de 18h30

Rassemblement des enfants devant la halle des sports pour une collecte de bonbons.

La soirée sera suivie d'un repas et d'un bal costumé avec DJ  
& Elections des meilleurs déguisements.

REPAS : Entrée  
Plat  
Dessert  
Verre de vin

**12 €**

Permanence du 5 au 14 Octobre de 16h30 à 20h à la salle du Tech

## NOS ASSOCIATIONS

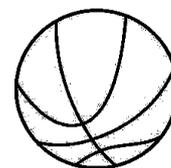
### L'association de Basket-Ball BBKA redémarre sa nouvelle saison !

Après 2 titres départementaux acquis la saison dernière par nos équipes U11-Poussines et Séniors Garçons, cette nouvelle saison s'annonce prometteuse. N'hésitez pas à nous rejoindre que vous soyez débutants ou confirmés, petits ou grands car le Basket est ouvert à tous !

Les plannings des entraînements sont les suivants :

- \* U7-Babys / nés en 2009 et plus : Entraîneur Richard : Mercredi de 14h00 à 15h00 au gymnase de Brouilla
- \* U9-Mini Poussin(e)s / nés 2007-2008 : Entraîneurs Richard, Thomas et Ugo : Mercredi de 15h à 16h30 à Brouilla
- \* U11-Poussin(e)s / nés en 2005-2006 : Entraîneur Lahouari : Lundi de 17h45 à 19h00 au gymnase de Brouilla et Mercredi de 16h00 à 17h30 au gymnase d'Elne
- \* U13G-Benjamins / nés en 2003-2004 : Entraîneur Martial : Lundi de 17h30 à 19h00 au gymnase d'Elne et Mercredi de 16h30 à 17h45 au gymnase de Brouilla
- \* U13F-Benjamines / nées en 2003-2004 : Entraîneur Lahouari : Mercredi de 14h00 à 15h30 au gymnase de Bages et Vendredi de 18h30 à 19h45 au gymnase d'Elne
- \* U15G-Minimes / nés en 2001-2002 : Entraîneurs Jean-Pierre et Alain : Mardi de 18h00 à 19h30 au gymnase de Bages et Jeudi de 18h30 à 19h45 au gymnase d'Elne
- \* U15F-Minimes / nées en 2001-2002 : Entraîneur Laura : Mardi de 18h15 à 19h30 au gymnase d'Elne et Vendredi de 18h45 à 20h00 au gymnase de Brouilla
- \* U17G-Cadets / nés en 1999-2000 : Entraîneur Jean-Pierre : Lundi de 19h00 à 20h30 au gymnase d'Elne et Mercredi de 17h45 à 19h00 au gymnase de Brouilla
- \* U17F-Cadettes / nées en 1999-2000 : Entraîneur Jean-Pierre : Mercredi de 19h15 à 20h30 au gymnase d'Elne et Vendredi de 19h30 à 21h00 au gymnase d'Elne
- \* Séniors Garçons : Entraîneur Charly : Mardi de 19h30 à 21h15 au gymnase de Bages
- \* Séniors Filles : Entraîneur Paulin : Mercredi de 20h00 à 21h30 au gymnase de Bages
- \* Loisirs : Mardi de 20h00 à 22h00 au gymnase de Villeneuve de la Raho

On vous attend nombreux !



**Les activités de l'Atelier** ont repris depuis le 1er septembre, les mardis et jeudis de 14h à 17h, à la mairie.

Si vous aimez faire des activités (tricot, broderie, bijoux fantaisie, crochet, couture...) ou passer une après-midi très agréable, nous vous accueillerons avec plaisir.

C'est avec plaisir que le 21 juin dernier, fête de la musique, nous avons pu écouter notre groupe les « **Tamalous** ».

Un public nombreux s'est déplacé pour venir écouter de très jolies chansons.

Un apéritif, offert par notre maire, Pierre Taurinya, clôtura le spectacle.

Nous vous informons que les répétitions ont repris depuis le mardi 15 septembre.

Alors, Mesdames, si vous aimez chanter, osez franchir le pas. Le chef de cœur Atlantico vous accueillera avec plaisir aux répétitions le mardi et le jeudi de 16h à 17h salle de la mairie.



**L'UNRPA et l'Informatique** sont ouverts à tous, ils seront les bienvenus. N'hésitez pas à contacter le 04.68.89.66.44 pour plus d'information ; vous pouvez également venir à la mairie le mardi et jeudi après-midi.

Vendredi 04 septembre a eu lieu le repas de notre association. Des moments très agréables, malgré le temps un peu maussade. À l'apéro, des toasts et autres pour accompagner une bonne sangria ; puis un excellent méchoui accompagné d'une semoule délicieuse ; en fin de repas, fromage, bras de vénus et café. Ce fut une soirée très conviviale avec beaucoup d'ambiance.



**BROUILLA DANSE** vous invite à reprendre les cours à compter du mardi 22 septembre à partir de 19h30 dans une ambiance décontractée et conviviale.

Tous les mardis, tango, rock, salsa, cha-cha, rumba, etc., de 19h30 à 22h, salle de la mairie.

Renseignements au 06.87.09.90.04 et 06.81.39.61.54.

# INFORMATIONS UTILES

## BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale est ouverte au public le Mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h et le jeudi de 16h30 à 18h.

## DÉCHETS VERTS

Vous pourrez déposer vos déchets verts les 1er jeudi et 3ième samedi de chaque mois le matin au dépôt du Tech, sous réserve d'une inscription en mairie.

## U.N.R.P.A

Dés la rentrée, la permanence de l' U.N.R.P.A a lieu tous les 1<sup>er</sup> mercredi de 10h à 10h30 et 3<sup>ème</sup> vendredi de 16h à 18h dans la salle des associations.

## ENCOMBRANTS

Les prochaines collectes des encombrants auront lieu

- Mardi 06 octobre : s'inscrire en mairie avant le vendredi 02 octobre, dernier délai.
- Mardi 03 novembre ; s'inscrire en Mairie avant le vendredi 30 octobre, dernier délai.
- Mardi 1er décembre ; s'inscrire en mairie avant le vendredi 27 novembre, dernier délai.

## ASSISTANTE SOCIALE

La permanence de l'assistante sociale a lieu les 1er et 3ème mardis du mois de 10h à 12h en mairie.

**Les sortir la veille du ramassage sur le trottoir (passage tôt le matin).**

## RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETÉ

Sont concernés, filles et garçons nés en Octobre, Novembre ou Décembre 1999.

Lors de la journée d'appel de préparation à la défense, un certificat de participation vous sera remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat obligatoire, est requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

## ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage des conteneurs :

**Bac vert** (ordures ménagères) : un seul passage par semaine le lundi OU le vendredi (horaire non connu à la date de parution de ce bulletin)

**Bac jaune** (tri sélectif) : 1 passage par quinzaine, le mercredi (horaire non connu à la date de parution de ce bulletin)

En cas de détérioration du conteneur, appelez la mairie.

## PIJ

En période scolaire :

Mercredi 14h à 19h et Samedi 14h à 18h

Pendant les vacances :

Du lundi au samedi de 14h à 19h ou toute la journée selon l'activité

Contact : Julie PERERA 04.68.21.27.88 ou 06.19.36.89.36

Email : [pj.brouilla@cc-aspres.fr](mailto:pj.brouilla@cc-aspres.fr)

## CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE

### « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants de partager des activités créatives, culturelles et sportives, des sorties, des jeux..., les mercredis après-midi et les vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à 18h.

Renseignements : Tijini MERNIZI (06.46.06.08.84)

## RÉCUPÉRATION ET RECYCLAGE

### ✓ LE VERRE

6 conteneurs à verre sont à votre disposition :

- Parking de la mairie,
- Parking des écoles,
- Espace Ludovic Massé
- Rue du Tech
- Route de la gare (abri bus)
- Lotissement Jardins del Conte

### ✓ LES PILES

- Un point de collecte à la mairie

### ✓ LE TEXTILE

Un conteneur à linge est à votre disposition sur le parking devant la mairie, vous pouvez y déposer tous types de vêtements, linge de maison, peluches, maroquinerie et chaussures nouées par paires (dans des sachets fermés).

Sont interdits : les oreillers, matelas et linges sales ou mouillés.

- Un point de collecte à la mairie